mention **MUSICOLOGIE**
parcours **Musique et musicologie**
Pratique musicale spécialisée

DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

OBJECTIFS

- Étudier le phénomène musical à travers son évolution historique, ses théories, ses pratiques, ses fondements physiques et perceptifs, et sa place dans la société.
- Acquérir une solide culture musicale, des compétences techniques et fortifier la pratique instrumentale et vocale.
  Il s'agit donc pour l'étudiant.e à la fois d'engager une réflexion sur le phénomène musical dans son ensemble et de la nourrir par une expérience personnelle.

POUR RÉUSSIR

Attendus

- Compétences en **expression écrite** et **orale** en **français** et dans au moins **une langue étrangère (niveau B)**.
- Compétences de **raisonnement logique**.
- Intérêt pour la **démarche scientifique** et la **recherche documentaire**.
- Capacité à **travailler de façon autonome** et organiser son travail.
- **Curiosité intellectuelle**.
- **Sensibilité aux pratiques de la discipline artistique visée**.

Formation requise

- Baccalauréat
- **Diplôme d'accès aux études universitaires** (DAEU option A ou B) ou autres titres admis en dispense du baccalauréat.

ET APRÈS...

Poursuites d'études

Le département de musique propose à Dijon :

- un master musicologie avec un parcours recherche (musicologie de la création et de la performance) et un parcours pro (optimisation de la performance musicale)
- un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du 2nd degré, éducation musicale et chant choral (INSPE).

Il est possible de s'orienter également vers le Master professionnel ingénierie des métiers de la culture (INSPE) et vers d'autres Masters de l'université de Bourgogne ou d'autres universités françaises.

Débouchés

- Professeur.e d'éducation musicale et de chant choral (après obtention du CAPES ou de l'Agrégation).
- Professeur.e dans les écoles de musique après obtention du DE (Diplôme d'Etat) de Professeur de Musique, délivré par le Ministère de la Culture.
- Musicien.ne professionnel.le après obtention du DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien), délivré par le Ministère de la Culture et la Licence de Sciences humaines et Sociales mention Musique.

D'autres débouchés s'ouvrent avec des formations complémentaires : compositeur.trice et designer sonore, ingénieur.e du son, graveur.euse dans l'édition musicale, documentaliste spécialisé.e dans les documents audio-visuels, musicothérapeute, conseiller.ère musical.e dans l'audio-visuel, producteur.trice à la radio, critique musical, etc.

COMPÉTENCES ACQUISES

Au terme des trois années de licence, l'étudiant.e aura acquis des compétences en :

- **histoire de la musique et analyse musicale** (les repères chronologiques, les langages et styles musicaux, les enjeux et mouvements esthétiques du Moyen Âge à la période actuelle). Il s'initiera à l'histoire de la discipline (historiographie, objets et méthodes de la musicologie).
- **technique musicale** (formation musicale, écriture musicale, audition intérieure, commentaire d'oeuvres)
- **pratiques musicales** (vocale, instrumentale, direction de choeur, harmonisation, accompagnement clavier, arrangement, orchestration et transcription)
- **langues vivantes**, certification **informatique**, maîtrise de l'**outil informatique dédié à la musique** (édition de partitions, analyse et traitement du signal, arrangement, montage et mixage en MIDI et en audio)
- initiation à l'**acoustique**, l'**organologie**, la **philosophie** et la **psychologie de la musique**, l'**histoire** et aux **théories de l'interprétation** et au **monde du spectacle**.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

MATIÈRES ENSEIGNÉES

La licence de musicologie se compose de trois grands types d'enseignement :

- théoriques : histoire musicale, analyse musicale, philosophie de la musique
- techniques : formation musicale, écriture, informatique musicale, piano
- pratique musicale : formation vocale, pratique collective, piano

Auxquels s'ajoute une langue vivante.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le département de musique offre à ses étudiant.es la possibilité de **suivre une partie de leur cursus dans diverses universités étrangères** dans le cadre des accords européens ERASMUS.

Dijon
UFR Sciences humaines
4 Boulevard Gabriel
21000 DIJON

Futurs titulaires du bac français
http://lyceens.u-bourgogne.fr
Titulaires d'un diplôme étranger
http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux.html

Droits de scolarité
170 € (2021-22)
Cotisation vie étudiante et de campus (CVEC)
92 € (2021-22)

Pôle Formation et Vie Universitaire
Maison de l'Université
03 80 39 39 80
pole.formation@u-bourgogne.fr

STATISTIQUES

Pourcentage d'obtention de la licence selon la dominante du baccalauréat (calculé sur les présents aux examens)

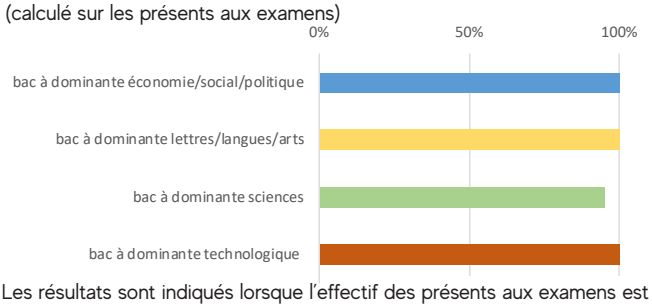

Les résultats sont indiqués lorsque l'effectif des présents aux examens est supérieur à 7.

Domaine Sciences humaines et sociales
Accès à l'emploi des diplômé.es 2018 de master du domaine : 87 %
Toutes filières confondues
Poursuite d'études des licencié.es de l'uB en master à l'uB en 2017 : 58 %

Retrouvez tous les chiffres de réussite et d'insertion sur le site de l'Observatoire de l'Étudiant - uB
http://ode.u-bourgogne.fr

Fiches filières
- L1 MM - PMS
- L2 MM - PMS
- L3 MM - PMS

20 à 25h de cours / semaine environ et **10 à 15h de travail personnel.**

Pas de stage.

L1 : 60- 80 étudiant.es
L2 : 30 - 40
L3 : 20 - 30

CONTACTS

Scolarité | bureau 123 E
florence.clair@u-bourgogne.fr
03 80 39 57 06
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h (sauf les lundi matin et vendredi après-midi)

Enseignant responsable L1
jean-baptiste.medard@u-bourgogne.fr
03 80 58 98 32
Enseignant responsable L2
max.noubel@u-bourgogne.fr
03 80 58 98 32

Enseignant responsable L3
vasco.zara@u-bourgogne.fr
03 80 58 98 32

Site internet
https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/

Conception : PFVU - uB | 2021

"La musicologie, en soi, c'est vraiment plus l'étude de la musique d'un regard extérieur. On peut venir de vraiment tout type de filière, la seule vraie condition c'est d'être passionné et de se lancer dedans. On n'a pas besoin forcément d'avoir un bagage théorique énorme ni d'avoir une pratique instrumentale pour venir en musicologie. Ça, la musicologie va nous l'apporter.
Globalement, on commence par deux histoires de la musique : les musiques actuelles et l'étude de la musique classique. Et après, on va approfondir en étudiant la musique romantique, la musique baroque, la musique du Moyen-Age et parallèlement, le jazz et la musique moderne contemporaine. On a plusieurs histoires de la musique qui s'enchaînent sur les trois années de licence. On a aussi des cours de commentaire, d'harmonie et d'écriture, du solfège, du chant choral, de la philosophie de la musique, de l'organologie (conception de l'instrument), étude de l'acoustique et de la psychoacoustique, de l'informatique musicale.
Ma méthode de travail, elle est simple : il faut écouter, écouter, écouter de la musique et sans cesse se questionner sur ce qu'on écoute, comprendre ce qu'on écoute et être dans une écoute analytique."

Vincent, doctorat de Musicologie